

NORME SCOLAIRE ET VARIETES LINGUISTIQUES DU FRANÇAIS EN COTE D'IVOIRE

Kakou Marcel VAHOU

Université Félix Houphouët-Boigny

marcel.vahou@univ-fhb.edu.ci

Résumé

Il n'est en effet jamais inutile de rappeler que connaître une langue c'est bien entendu identifier la forme de prestige - que tente toujours de construire et transmettre l'institution scolaire pour ce qu'elle porte de valorisation sociale - mais c'est aussi pratiquer la diversité des variétés linguistiques pour ce qu'elles rendent compte du lien social tout autant qu'elles le permettent (T. Bulot, 2007).

En sociolinguistique, le caractère rigide et invariant de la norme disparaît pour faire place à une notion variable qui s'adapte aux contextes, en fonction de l'individu, de l'espace et du temps. Selon S. Mejri (2001, p. 69), le point de départ est toujours une réalité linguistique forcément hétérogène où coexistent une diversité de lectes, et dans certains cas, d'autres langues concurrentes. C'est dans cette diversité que s'élabore une norme dominante par rapport à laquelle se déterminent d'autres normes dominées. Même si le caractère dominant s'explique le plus souvent par des raisons historiques, sociologiques et politiques, la norme qui sert de repère est le fruit de plusieurs interactions lectales.

En Côte d'Ivoire, la langue française fait office de langue officielle et de langue seconde. Elle cohabite avec les langues ivoiriennes de souche qui ne bénéficient pas d'un statut particulier. Malgré quelques textes de lois à portée linguistique qui préconisent la promotion et la vulgarisation des langues ivoiriennes, en particulier la loi n° 77-584 du 18 août 1977 qui prévoit les conditions pour l'introduction des langues locales ou nationales dans l'enseignement, aucune langue ivoirienne ne sert de médium dans le système éducatif ivoirien.

Du cycle préscolaire jusqu'au cycle supérieur, tous les enseignements sont dispensés en français. Les enseignants sont amenés à évaluer des apprenants dont les interactions verbales et non verbales subissent des influences de tous ordres dont les interférences linguistiques.

L'indice d'insécurité linguistique identifié chez des élèves du secondaire est compris entre 62,01% et 75,33% (M. Vahou, 2018, pp. 186-187).

Mots-clés : enseignants, apprenants, norme scolaire, variation linguistique, Côte d'Ivoire

Abstract

It is indeed never useless to remember that to know a language is of course to identify the form of prestige - that always tries to build and transmit the school institution for what it carries of social valuation - but it is also practice the diversity of linguistic varieties as they account for the social bond as much as they allow (T. Bulot, 2007).

In sociolinguistics, the rigid and invariant character of the norm disappears to give way to a variable notion that adapts to contexts, according to the individual, space and time. According to S. Mejrj (2001, p. 69), the starting point is always an inevitably heterogeneous linguistic reality in which a variety of lectures and, in some cases, other competing languages coexist. It is in this diversity that a dominant norm is developed in relation to which other dominated norms are determined. Although the dominant character is most often due to historical, sociological and political reasons, the norm that serves as a reference point is the result of several musical interactions.

In Côte d'Ivoire, French is the official language and second language. It coexists with indigenous Ivorian languages that do not enjoy a particular status. In spite of some texts of linguistic laws which advocate the promotion and the vulgarisation of the Ivorian languages, in particular the law n ° 77-584 of August 18th, 1977 which foresees the conditions for the introduction of the local or national languages in education, no Ivorian language serves as a medium in the Ivorian education system.

From preschool to upper cycle, all courses are taught in French. Teachers are asked to rate learners whose verbal and non-verbal interactions are influenced by all kinds of influences, including linguistic interferences. The linguistic insecurity index identified among high school students is between 62.01% and 75.33% (M. Vahou, 2018, pp. 186-187).

Keywords: teachers, learners, school norm, linguistic variation, Côte d'Ivoire.

Introduction

Il n'est en effet jamais inutile de rappeler que connaître une

langue c'est bien entendu identifier la forme de prestige - que tente toujours de construire et transmettre l'institution scolaire pour ce qu'elle porte de valorisation sociale - mais c'est aussi pratiquer la diversité des variétés linguistiques pour ce qu'elles rendent compte du lien social tout autant qu'elles le permettent (T. Bulot, 2007).

En sociolinguistique, le caractère rigide et invariant de la norme disparaît pour faire place à une notion variable qui s'adapte aux contextes, en fonction de l'individu, de l'espace et du temps. Selon S. Mejri (2001, p. 69), le point de départ est toujours une réalité linguistique forcément hétérogène où coexistent une diversité de lectes, et dans certains cas, d'autres langues concurrentes. C'est dans cette diversité que s'élabore une norme dominante par rapport à laquelle se déterminent d'autres normes dominées. Même si le caractère dominant s'explique le plus souvent par des raisons historiques, sociologiques et politiques, la norme qui sert de repère est le fruit de plusieurs interactions lectales.

En Côte d'Ivoire, la langue française fait office de langue officielle et de langue seconde. Elle cohabite avec les langues ivoiriennes de souche qui ne bénéficient pas d'un statut particulier. Malgré quelques textes de lois à portée linguistique qui préconisent la promotion et la vulgarisation des langues ivoiriennes, en particulier la loi n° 77-584 du 18 août 1977 qui prévoit les conditions pour l'introduction des langues locales ou nationales dans l'enseignement, aucune langue ivoirienne ne sert de médium dans le système éducatif ivoirien.

Dans cet article, nous analyserons la perception que des enseignants ivoiriens du cycle secondaire ont de la question de l'usage de la norme et des variétés linguistiques dans l'enseignement-apprentissage du français en Côte d'Ivoire ; à partir des résultats d'une enquête de terrain.

1. Quelques définitions et généralités sur la notion de norme linguistique

Cette partie de notre travail présente le point de vue traditionaliste de la notion de norme linguistique ainsi que celui de sa conception moderne, sous l'angle de la sociolinguistique, à travers des acceptions d'auteurs.

1.1. Définition traditionnelle de la norme

D'une manière générale, la norme est ce qui est établi et qui sert de règle, de mesure, de modèle. En linguistique, elle relève de la grammaire, elle est la prescription qui fixe ou fige la langue. La forme normative de la langue est censée ne pas changer et l'on ne doit pas la changer. Cette forme est celle que promeut et entretient l'enseignement/apprentissage du français à travers l'école. Elle est traduite dans les manuels scolaires.

Chez C. Tousignant (1987, pp. 27-29), la norme est ce qui est normal, régulier et qui s'oppose à l'irrégulier et à l'anormal. C'est un usage, valorisé par rapport aux autres, codifié. La norme peut également être conçue comme un ensemble de prescriptions sur des façons de dire. La norme, au sens de la « langue » que l'on doit parler, est un discours d'autorité, fixé par une institution (l'Etat), qui veut créer une langue homogène, uniforme, débarrassée de toute impureté (les régionalismes, les innovations, etc.) Cette norme prescriptive, considérée plus « belle », plus « logique », mieux « structurée » [...]

1.2. Norme et variations en sociolinguistique

En sociolinguistique, le caractère rigide et invariant de la norme disparaît pour faire place à une notion variable, en fonction de l'individu, de l'espace, du temps, etc., comme en témoignent ces définitions d'auteurs sociolinguistes pour lesquels la norme linguistique ne fait pas ou ne peut pas faire

abstraction des variations linguistiques.

1.2.1. La norme selon T. Bulot

Chez Bulot (2007), il n'est en effet jamais inutile de rappeler que connaître une langue c'est bien entendu identifier la forme de prestige - que tente toujours de construire et transmettre l'institution scolaire pour ce qu'elle porte de valorisation sociale - mais c'est aussi pratiquer la diversité des variétés linguistiques pour ce qu'elles rendent compte du lien social tout autant qu'elles le permettent.

Les grammaires de l'école, les grammaires scolaires, les grammaires mononormées à enseigner, parce qu'elles renvoient aux normes descriptives (et non pas de fonctionnement), ne peuvent prétendre à l'exhaustivité et cela d'autant moins lorsqu'elles prétendent prescrire la langue. Aussi complètes soient-elles présentées, elles oublient des règles, obèrent des fonctionnements, dénie des pratiques normées parce que leur fonction n'est pas de tout décrire de la langue mais de se présenter comme étant la description de toute la langue (T. Bulot, 2007).

1.2.2. La norme selon S. Mejri

Pour S. Mejri (2001, p. 69), le point de départ est toujours une réalité linguistique forcément hétérogène où coexistent une diversité de lectes, et dans certains cas, d'autres langues concurrentes. C'est dans cette diversité que s'élabore une norme dominante par rapport à laquelle se déterminent d'autres normes dominées. Même si le caractère dominant s'explique le plus souvent par des raisons historiques, sociologiques et politiques, la norme qui sert de repère est le fruit de plusieurs interactions lectales.

C'est pour cette raison que l'étude de la norme ne peut se faire que sur la base du croisement des différentes projections que l'individu et le groupe peuvent faire : on ne se reconnaît pas forcément dans un modèle unique. Quand on a le choix, on opte le plus souvent pour la diversité, surtout en matière de langue ; la réussite sociale en est largement tributaire. L'exemple des niveaux de langue est à cet égard instructif : plus on en maîtrise, plus le spectre social de communication de l'individu est grand. Ce qui signifie que la même personne intériorise plusieurs normes en fonction de son statut social et de sa maîtrise des différents lectures. [...] Encore faut-il ajouter que la norme assure au niveau de chaque lecture l'intercompréhension mutuelle, et ce grâce aux mécanismes d'unification qui ramènent la diversité des créations individuelles à l'unicité du système socialement partagé. Tout code obéit dans son fonctionnement à une telle exigence, ce qui crée un équilibre nécessaire à la survie du système et à son évolution. (S. Mejri, 2001, p. 70)

1.2.3. La norme selon M. Gendreau-Massaloux

Selon M. Gendreau-Massaloux (2001, p. 10), a priori, la question de la norme apparaît contradictoire avec l'idée du pluralisme. Cette thèse de l'auteur est exprimée dans le propos qui suit :

Nous vivons entourés de normes, et elles sont nécessaires. Il y a des normes industrielles, des normes de qualité, des normes pour les nouvelles technologies ; il faut des normes pour construire un univers international de communication. C'est la norme qui permet d'avoir des références. Or, la norme c'est l'unité. Qui dit norme, dit une seule ligne. Comment,

alors, passer de ce pluralisme qui nous entoure à une norme unique, sans que cette loi ait pour effet d'isoler, de discriminer, de réduire ? Comment la diversité qui compose le monde que nous souhaitons peut-elle se retrouver dans la fabrication même des normes ? [...] Le territoire des langues est un des points d'application de cette question. Y a-t-il une ou plusieurs normes pour une langue ? Mais je voudrais déborder ce cadre pour me demander, plus largement, d'où vient cette idée d'une unité nécessaire à la norme et comment il est possible, dans la constitution de la norme, de retrouver une éthique et une politique respectueuses du pluralisme (M. Gendreau-Massaloux, 2001, p. 10).

2. Cadre théorique et méthodologie de la recherche

Le chapitre réservé au cadre théorique et à la méthodologie de la recherche met en évidence l'objectif de la recherche, l'axe thématique choisi, la problématique, les hypothèses de recherche, les questions de recherche, la méthodologie de la recherche proprement dite et les techniques d'enquête utilisées dans le cadre de cette étude.

2.1.Objectif de la recherche

Partant de la présentation des résultats d'une enquête de terrain, ce travail vise à mettre en évidence la perception que des enseignants ivoiriens du cycle secondaire ont de la question de la norme et des variétés linguistiques dans l'enseignement-apprentissage du français en Côte d'Ivoire.

2.2.Axe thématique

Notre contribution est bâtie autour du cinquième axe thématique, à savoir « Norme scolaire et variation linguistique », défini dans l'argumentaire du colloque sur

l'enseignement-apprentissage en/des langues européennes (français, anglais, espagnol, allemand, portugais) dans les systèmes éducatifs africains : place, fonctions, défis et perspectives. Ce colloque a été organisé par l'Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan et le Laboratoire de Recherche en Communication, Langues et Sciences Humaines de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny, les 20, 21 et 22 novembre 2019, à Yamoussoukro.

2.3.Problématique

L'analyse des listes de supports didactiques et pédagogiques recommandés pour l'enseignement-apprentissage du français dans les classes de Seconde, Première et Terminale en Côte d'Ivoire montre que l'enseignement du français en Côte d'Ivoire privilégie les procédés de stylistique, de versification et de résumé de texte. Ces procédés sont plus enclins à aider les apprenants à parfaire leur pratique de l'oral au détriment de l'écrit et de la grammaire.

Enseignons le français tel que les gens le parlent ! [...]
Toutes les langues du monde, y compris celles que vous voyez dans leur état le plus littéraire donnant lieu à des chefs-d'œuvre d'architecture littéraire, nourrissant les littératures, ont été à tous moments hérissées de « fautes ». La faute d'hier devient la norme d'aujourd'hui. La faute d'aujourd'hui sera la norme demain. C'est l'histoire des langues (C. Hagège, 1998, p. 58).

Comme nous l'avons signalé plus haut, en Côte d'Ivoire, la langue française a le double statut de langue officielle et de langue seconde. Elle cohabite avec les langues ivoiriennes de souche qui ne bénéficient pas d'un statut particulier. Le français est la langue utilisée dans tous les degrés d'enseignement, c'est-à-dire du cycle préscolaire jusqu'au

cycle supérieur. Le français est par conséquent la seule langue d'évaluation des productions scolaires des apprenants par les enseignants.

Ici, nous sommes dans un environnement de bi-plurilinguisme non-officiel. Outre la langue française, chaque apprenant est locuteur parfait ou partiel d'une ou plusieurs langue(s) ivoirienne(s) ou africaine(s) qu'il utilise en dehors du milieu scolaire (en famille, avec les amis, etc.). C'est dans ce bi-plurilinguisme non-officiel que les enseignants sont amenés à évaluer les acquis de leurs apprenants dont les interactions verbales et écrites subissent des influences de tous ordres. En tête de ces influences se trouvent les interférences linguistiques occasionnées par une insécurité linguistique dont le taux se situe entre 62,01% et 75,33%, selon les travaux de M. Vahou (2018, pp. 186-187).

Dans ce contexte, comment peut-on qualifier la norme du français en usage dans les établissements secondaires ? En d'autres termes, l'enseignement-apprentissage du français dans le secondaire en Côte d'Ivoire obéit-il à des exigences normatives exogènes (classiques ou standards) ou à des exigences normatives endogènes (locales) ?

2.4.Hypothèses de recherche

A partir de la problématique dégagée, nous avons pu émettre deux hypothèses de recherche.

La première hypothèse est liée à la compétence linguistique des enseignants du secondaire. Il s'agit, ici, de questionner leurs aptitudes en relation avec leur qualification professionnelle et leur sentiment par rapport à la norme linguistique du français. Cette hypothèse fait mention de ce qui les prédisposerait ou non à comprendre, à utiliser et à savoir apprécier la norme scolaire dans les productions orales ou écrites des apprenants.

La seconde hypothèse est articulée autour des raisons qui

conduiraient les enseignants à rechercher, à comprendre, à utiliser eux-mêmes, et à tolérer toutes les formes d'interactions, que celles-ci soient conformes à la norme scolaire ou qu'elles ne le soient pas. Dans ce cas, la norme scolaire du français apparaîtrait comme une réalité co-existante ou concomitante qui serait en concurrence avec les variétés linguistiques du français connues à ce jour et utilisées en Côte d'Ivoire.

2.5. Questions de recherche

Les deux hypothèses émises, ci-dessus, ont permis de poser deux questions de recherche. La première question (a) est la question principale à laquelle s'adjoint une question subsidiaire (b) comme ci-après :

- a) Quelles perceptions les enseignants ont-ils de la notion de norme linguistique appelée aussi norme scolaire ?
- b) Quelles sont les raisons qui poussent les enseignants à tolérer, voire à utiliser indifféremment les variétés du français dans les productions et interactions verbales en classe ?

2.6. Méthodologie de la recherche et techniques d'enquête

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la sociolinguistique et de la didactique du français. L'approche méthodologique utilisée est l'enquête de terrain s'appuyant sur des entretiens. Cette méthodologie a été mise en évidence à travers trois techniques d'enquête, à savoir :

- la recherche documentaire ;
- l'entretien semi-directif ;
- et l'observation de classe.

Les trois techniques d'enquête utilisées dans ce travail sont présentées dans les lignes qui suivent.

2.6.1. Recherche documentaire

Elle a été orientée vers trois sources qui ont permis de

constituer un fonds documentaire pour notre travail. La première source que nous avons exploitée est formée par les documents de format papier, la deuxième source est composée de documents électroniques.

Le fonds documentaire papier prend en compte les éléments suivants que nous avons rassemblés, lus, photocopiés, classés et archivés :

- les fiches et questionnaires d'enquête collectés auprès des enquêtés ;
- les documents administratifs (arrêtés, décisions, circulaires, rapports, etc.) ;
- les textes de lois (Constitution, décrets) ;
- les coupures de presse ;
- les ouvrages, dictionnaires et encyclopédies ;
- et les articles scientifiques traitant des questions de bi-plurilinguisme, de didactique et de pédagogie.

Le fonds documentaire électronique a été réuni à partir d'Internet d'où plusieurs documents (articles, rapports, fragments de textes, etc.) ont été téléchargés, classés et hébergés sur notre ordinateur portable.

Tous les documents, de type papier et électronique ont été triés, classés, regroupés dans des chemises cartonnées ou des boîtes d'archives qui ont été étiquetées et rangées par date, type, auteur, discipline, thème, source, catégorie d'enquêtés.

2.6.2. Entretien semi-directif

Nous avons réalisé plusieurs entretiens semi-directifs. Ces entretiens se sont déroulés sous deux formes. Dans la première forme, ils ont été réalisés à partir d'un questionnaire écrit. Dans la seconde forme, nous avons conduit les entretiens à travers un questionnaire oral. L'entretien semi-directif par questionnaire écrit s'est fait par le biais d'un questionnaire remis aux enquêtés. La population cible globale soumise à l'enquête était constituée de 25 enseignants du secondaire.

2.6.3. Observation de classe

La technique de l'observation de classe a permis d'observer les pratiques enseignantes utilisées par les enseignants pour dispenser le savoir et pour évaluer les acquis des apprenants. Ces pratiques sont constituées d'exercices et de devoirs verbaux et écrits. Cette observation a eu l'avantage de faciliter la collecte de données à la fois linguistiques et extralinguistiques.

3. Présentation de l'enquête et analyse des résultats

Le cheminement que nous avons retenu intègre la présentation du contexte sociolinguistique de la Côte d'Ivoire, la présentation du conflit norme scolaire/variétés du français, l'analyse de la perception d'enseignants du secondaire relative à la cohabitation entre une norme scolaire du français et des variétés linguistiques du français en Côte d'Ivoire.

3.1. Contexte sociolinguistique de la Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, la langue française fait office de langue officielle et de langue seconde. Elle cohabite avec les langues ivoiriennes de souche qui ne bénéficient pas d'un statut particulier. Malgré quelques textes de lois à portée linguistique qui préconisent la promotion et la vulgarisation des langues ivoiriennes, en particulier la loi n° 77-584 du 18 août 1977 qui prévoit les conditions pour l'introduction des langues nationales dans l'enseignement, aucune langue ivoirienne ne sert de médium dans le système éducatif ivoirien.

Du cycle préscolaire jusqu'au cycle supérieur, tous les enseignements sont dispensés en français (médium exclusif). Les enseignants sont amenés à évaluer des apprenants dont les interactions verbales et non verbales subissent des influences de tous ordres y compris les interférences linguistiques avec les langues nationales et l'insécurité linguistique.

3.2.L'enquête

Nous avons mené une enquête de terrain dans cinq établissements secondaires, publics et privés, de la commune de San Pedro (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire). Nous avons réalisé plusieurs entretiens semi-directifs. Ces entretiens ont été conduits à travers un questionnaire oral et un questionnaire écrit auprès de 25 enseignants dans 13 classes de Terminale.

3.3.Le profil des enquêtés

Le profil général des 25 enseignants qui ont participé à l'enquête de terrain n'est pas homogène. Sur le plan du statut, l'on a compté 15 enseignants fonctionnaires et 10 enseignants non fonctionnaires que nous désignons sous le vocable « enseignants privés ». Sur les 25 enseignants, 20 sont de sexe masculin et 5 de sexe féminin. L'âge des enquêtés est compris entre 25 ans et 45 ans. L'ancienneté minimum dans la fonction d'enseignant du secondaire est de deux ans avec une ancienneté maximum de quinze ans.

3.4.Norme scolaire vs variétés du français : perceptions d'enseignants sur les interactions verbales et écrites des élèves en Côte d'Ivoire

Pour les enseignants enquêtés, les élèves ont tendance à se montrer « comme des incapables à appliquer la norme » dans leurs interactions verbales et écrites en classe. Ils estiment que la norme est intimement liée à la bonne compétence linguistique. Selon ces enseignants, pour acquérir une bonne compétence linguistique, il faut avoir une bonne pratique de la grammaire et de la conjugaison. Pour eux, la notion de norme tend à disparaître, en raison des nombreux écarts enregistrés quotidiennement dans l'usage que les élèves font de la langue française.

Par ailleurs, ils affirment que la bonne compétence linguistique se traduit par une expression correcte, dépourvue

de toute faute et que la norme exige une bonne articulation des mots à l'oral et une bonne transcription des mots à l'écrit. Mais ils reconnaissent que le recul du bon usage chez les élèves, tendant à appauvrir leur vocabulaire, s'explique par le fait que le livre ne semble plus être le centre d'intérêt dans l'apprentissage de la langue par les élèves.

Ces perceptions sont traduites dans les extraits d'entretiens suivants :

Pour PROF. 6, la grammaire et la conjugaison constituent la base d'une bonne compétence en français : « ... j'estime que connaître la grammaire, la conjugaison, etc., permet de mieux s'exprimer en français. » Un autre argument souvent évoqué par les enseignants sont les défauts d'accents et d'accord, argument qui rejoint celui faisant allusion à la non maîtrise des règles grammaticales de base :

PROF. 2 : « Regardez, un élève a écrit dans un devoir : " la langue français, oui je dis et c'est bien "la langue français", en Côte d'Ivoire est bas dêh... Vous voyez ? C'est dommage. »

PROF. 14 : « ... Un jour, à la suite de remontrances face à ses nombreuses lacunes, une de mes élèves m'a écrit ceci : "Mme, je presente des difficultés dans expression orale,... C'est pour eviter de dire des betise ou de faire fautes"... Accents et accords foutus en l'air. C'est grave pour des Terminales. »

PROF. 8 estime que le perfectionnement de la compétence linguistique de l'élève réside dans sa capacité à privilégier la lecture : « Si l'élève arrive à s'exprimer correctement et à faire des rédactions sans faute, alors on peut dire qu'il respecte la norme ... La langue française pourrait ne plus être parlée correctement. Car les élèves n'ont pas vraiment l'habitude des livres et ne s'intéressent pas à la lecture. »

Cette condition permet aussi à l'élève d'enrichir son vocabulaire et de se familiariser à la morphologie des mots ; comme l'on peut le voir à travers le propos de ces enseignants :

PROF. 12 : « Je ne suis pas satisfaite de leur niveau parce que leur vocabulaire est très pauvre. »

PROF. 22 : « Parce qu'il y'a tellement de mots en français qu'ils assimilent mal... Je pense que la langue française est en souffrance car de nos jours, les jeunes s'expriment mal et utilisent le français de rue et il n'y a pas de déterminants ni d'accords et les mots sont mal formés. »

PROF. 23 : « Du fait de la colonisation, la langue française est celle parlée en RCI. Mais de nos jours, cette langue subit des transformations dans le langage familier. Il serait donc nécessaire de soigner le langage de nos élèves qui doivent éviter les barbarismes pour pérenniser la langue de Molière. »

Pour PROF. 17, met un point d'honneur à articuler les mots, d'où l'intérêt de la phonétique et de la phonologie dans les situations d'énonciation : « ... je me sens à l'aise devant un élève qui est à l'aise et qui articule bien ses mots. »

D'autres perceptions d'enseignants montrent que c'est la fonction utilitaire de la langue qui prédomine dans ces situations d'enseignement-apprentissage du français. Pour la plupart des enseignants enquêtés, la langue française ne semble pas répondre aux aspirations professionnelles futures des élèves. La fonction de langue utilitaire et usuelle semble de plus en plus dévolue à l'anglais au détriment du français dans les environnements professionnels et le marché du travail au niveau international. Il paraît superflu pour ces élèves de se contraindre à respecter la norme d'une langue qui, dans une certaine mesure sera de « peu d'utilité pour le futur ».

Les enseignants soutiennent aussi que les facteurs du phénomène résident dans les médias qui diffusent des contenus et des pratiques linguistiques spécifiques.

PROF. 11 : « ... en écoutant les journalistes, la publicité et en lisant les journaux, l'élève se crée sa norme sans percevoir les subtilités du langage des médias qu'il intègre toujours sans discernement. »

Il est indéniable que le français joue un rôle capital dans tous les domaines de la vie publique et privée en Côte d'Ivoire. Son contact avec les langues et les cultures ivoiriennes fait naître des variétés de français qui se distinguent du français standard, sur le plan formel et sur le plan fonctionnel. Cette position est contenue dans le point de vue exprimé par l'enquêté ci-après :

PROF. 18 : « Face à la situation de crise de la langue française... On constate que la langue française en Côte d'Ivoire n'est plus fondée sur le grand amour que nos parents avaient pour cette langue. Nous avons notre part de responsabilité dans les nombreuses défaillances qu'elle porte, du fait des agressions qu'elle subit chaque jour... J'avoue que certains de nos collègues ne font pas suffisamment d'efforts pour rectifier le tir. Plus grave, il y en a qui se plaisent à parler le nouchi avec leurs élèves. »

Alors que le français est entré comme une langue d'emprunt, il fait à présent l'objet d'une appropriation extraordinaire par les Ivoiriens, ce qu'atteste la richesse du vocabulaire du français « local ». L'on peut dire que la langue française, de toute évidence, s'est fondue dans le moule de la société ivoirienne. Les exemples de productions, dans le tableau ci-dessous, en sont des illustrations (J-M. Kouamé, 2014, pp. 139 et 145).

Proverbes en français ivoirien	Significations en français standard
On ne regarde pas dans la bouche de celui qui grille des arachides.	On ne muselle pas le bœuf qui foule le grain.
En même temps est mieux. Hésitation égale à blessure.	Il faut battre le fer quand il est chaud.
Petit marteau casse gros caillou.	Les apparences sont trompeuses.

Si tu te comportes comme un crabe, tu seras mangé avec bruit. / Si tu empruntes le chemin de Je m'en-fous, tu te retrouveras au village de Si je savais.	Qui sème le vent récolte la tempête.
Je t'aime mais je me préfère.	Charité bien ordonnée commence par soi-même.
Beaucoup de viande ne gâte pas la sauce.	Abondance de biens ne nuit pas.
Habitudes c'est comme poils quand on coupe ça revient.	Chassez le naturel, il revient au galop.
Si tu dors, c'est pour toi qui s'en va.	L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt.
Fer coupe fer.	On trouve toujours plus fort que soi.
Chien ne mange pas chien.	Les loups ne se mangent pas entre eux.
Les moutons se promènent ensemble mais ils n'ont pas le même prix.	Qui se ressemble s'assemble.
On ne montre pas son village de la main gauche.	Personne ne peut dire du mal de lui-même.
Piment ne dit pas qu'il brûle.	Difficulté qu'ont les humains à dévoiler leurs défauts.
Même souris saoulée connaît carrefour de chat.	Chacun doit connaître ses limites.

Conclusion

Il nous paraît en effet frappant de constater combien la grammaire fut de tout temps impliquée dans l'enseignement

des langues, que ce soit pour être explicitement revendiquée comme nécessaire, ou au contraire pour en être bannie à grands cris. Mais qu'elle entre par la grande porte ou qu'on la sorte par la fenêtre, la grammaire rode qu'on le veuille ou non autour de la classe de langue (J-P. Cuq, 1996, pp. 4-5).

En Côte d'Ivoire, la quasi-totalité des manuels scolaires sont conçus et édités en français, la langue d'enseignement. Ainsi, son enseignement-apprentissage se fait autour d'une norme prescrite, consignée dans les supports didactiques. Les enseignants chargés de la transmettre sont supposés maîtriser cette norme qui, en réalité, est très marquée localement même s'il semble plus proche du français central. Il s'agit du français local, le français parlé par l'élite sociale. C'est aussi celui de l'administration, des médias, de l'édition, internationale, langue de travail et langue de l'école. [...] Même si le français local est la variété qui s'apparente le plus au français tel qu'il est parlé en France et dans les institutions internationales, il faut néanmoins signifier qu'elle comporte des variations. Toutefois, le français local reste, pour l'instant, la variété la plus prisée et la plus proche du français central d'un point de vue grammatical et scientifique (K. S. Kouassi, 2018, p. 78).

Dans la situation où l'enseignant et les apprenants sont constamment sous l'emprise des variétés linguistiques du français, ne serait-il pas important pour l'enseignant de tenir compte, désormais, de la dualité norme scolaire/variétés linguistiques dans l'enseignement-apprentissage du/en français et dans l'évaluation des productions scolaires des apprenants ?

Références bibliographiques

Bulot T. (2007). Grammaire et parlers (de) jeunes - Quand la langue n'évolue plus ... mais continue de changer. *Cahiers Pédagogiques*, N°453. <https://www.cahiers-pedagogiques.com/Grammaire-et-parlers-de-jeunes-Quand-la-langue-n-evolue-plus-mais-continue-de-changer>

Cuq J-P. (1996). *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère*. Paris : Les Editions Didier, 127 p.

Gendreau-Massaloux M. (2001). La norme, par défaut. Actes du Colloque Diversité culturelle et linguistique : quelles normes pour le français ? *Agence Universitaire de la Francophonie*, pp. 7-15.

Hagège C. (1998). Le plurilinguisme, éthique d'avenir. Assises de l'enseignement du français et en français. *Agence Universitaire de la Francophonie*, p. 58.

Kouamé K. J-M. (2008). Les défis de l'enseignement et de l'apprentissage du français en Côte d'Ivoire. *Travaux de Didactique du Français Langue Etrangère*, n°58, pp. 13-23.

Kouassi K. S. (2018). Réflexions sur le français enseigné dans les écoles de Côte d'Ivoire. *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (C.I.R.L.)*, n°43, pp. 71-82.

Mejri S. (2001). Normes et contre-normes : fonction identitaire et renouvellement du système. Actes du Colloque Diversité culturelle et linguistique : quelles normes pour le français ? *Agence Universitaire de la Francophonie*, pp. 69-76.

Tousignant C. (1987). *La variation sociolinguistique : Modèle québécois et méthodes d'analyse*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 250 p.

Vahou K. M. (2018). *L'insécurité linguistique chez des élèves en Côte d'Ivoire*. Paris : L'Harmattan, Collection Etudes africaines/Série Linguistique, 400 p.